

COMPTE RENDU DE LA REUNION
Du Comité de pilotage pour la révision du SAGE
Logne, Boulogne, Ognon, Grandlieu

Le 23 septembre 2011 à ST PHILBERT DE GRANDLIEU

Sur convocation du Président en date du 5 septembre, le Comité de pilotage s'est réuni le vendredi 23 septembre à 14h30 en mairie de St Philbert de Grandlieu.

Présents :

Représentants des élus :

E. THOUZEAU (Région), S. BEAUGE (CG 44), J. CHARRIER (CG 44), C. NAUD (CG 44). B. GILBERT (maires 85),

Représentants des usagers :

Messieurs J.M. GILLIER (RNN), J. BRAUD (F pêche 85), M. COUDRIAU (CA 44), C. DOUBLET (CA 44), C. JOLLET (CA 85), R. GUILLAUD (FDC 44), P. NEVEUX (S. C. Buzay)

Représentants de l'Etat et organismes publics :

V. SCIERS (AELB), M.A. GORAGUER (DDTM)

Autres Présents : S. MARTIN, F. CHARRUAU, P. DOUVILLE (SBV), J. MARREC, L. JOSEPH, C. BUYS (SCE).

Excusés : J.P. MALLARD (maires 85), J.P. RICHARD (maires 44), Mme C. FERRE (Maire St Sulpice le Verdon), Messieurs B. DENIAUD (CG 44), G. ALLARD (CG 44), A. LEOEUF (CG 85), H. JOCAILLE (DDTM 85),

Le Président salue les personnes présentes, et donne la liste des personnes excusées.

L'ordre du jour est consacré au lancement de la procédure de révision du SAGE.

Débat:

1. Introduction

Le Président introduit la réunion avec la présentation des personnes présentes, et notamment les personnes de la société SCE, qui a été choisie par le SBV de Grandlieu pour travailler à la révision du SAGE : Jacques MARREC, directeur du projet, Laurent JOSEPH, chef de projet, et Christophe BUYS, chargé d'étude. Ce sont ces 2 dernières personnes qui seront le plus souvent présentes sur le bassin versant.

Le Président, lors d'une réunion à la Région le matin-même a pu constater que le bassin versant de Grand-Lieu n'était pas en retard par rapport aux autres bassins versants environnants. Le souci de la concertation est un point fort pour Grand-Lieu. Il souligne aussi que les questions de pollution accidentelle sont d'actualité, puisque 4 épisodes se sont produits ces derniers jours, liés soit à des problèmes d'assainissement collectif, soit à des problèmes agricoles.

Relevé de décisions

Les membres du comité de pilotage reçoivent un CD avec le document final de l'audit du SAGE. Ce CD sera adressé à tous les membres de la CLE. Quelques versions papier sont disponibles pour ceux qui le souhaitent

Envoi du CD de l'audit à tous les membres de la CLE

1. Présentation des documents du SAGE :

L. JOSEPH et J. MARREC présentent les documents qui doivent constituer le futur SAGE (diaporama ci-joint):

- le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau : portée juridique souple, pas de suivi à la lettre, à prendre en compte pour les décisions administratives. Le contenu du PAGD comporte des éléments obligatoires.
- Le Règlement : opposable aux tiers, il doit être respecté à la lettre. Les sujets qui peuvent être traités dans un règlement sont strictement limités. Il ne doit laisser place à aucune interprétation.
- le Tableau de bord et ses indicateurs : choisir un nombre limité d'indicateurs qui soient à la fois expressifs et pas trop compliqués à produire
- Le Rapport environnemental : expose les effets de l'application du SAGE sur tous les compartiments de l'environnement. Vérifie la compatibilité avec le SDAGE. Ce document est travaillé en parallèle des autres.

La forme de ces documents reprend celle du SDAGE. La phase d'approbation comprendra une enquête publique.

2. L'état des lieux :

La recherche et/ou la mise à jour des données nécessaires à l'état des lieux constitue la 1^{ère} phase de la révision. Ce travail a déjà été largement engagé. Des contacts sont prévus avec divers services administratifs, les chambres d'agriculture, etc. Les données seront la plupart du temps collectées par le SBV et transmises à SCE. Les données du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) 2010 devraient être disponibles à la mi-novembre. Les registres du plan « écophyto » récemment mis en place devraient apporter des données sur les intrants.

La méconnaissance du fonctionnement biologique du lac constitue une difficulté. Même dans le cadre de la DCE, il n'y a pas de référentiel permettant d'effectuer des comparaisons. Les données physico-chimiques (trop ponctuelles et insuffisantes) n'apportent pas de réponse satisfaisante.

3. Les propositions stratégiques :

Ces propositions, qui ont été formalisées au terme de l'audit, sont rappelées. Certains points font débat :

- « programme d'économie d'eau pour tous les usages » : notion à préciser au cas par cas, l'idée étant celle d'un partage de la ressource en évitant le gaspillage.
- Périmètre du SAGE : il y a lieu de lever le doute concernant la zone située entre la chaussée de St mars-Bouaye (vannage) et le confluent Acheneau-Tenu. A priori cette zone d'environ 1300 ha ferait partie du périmètre du SAGE Grand-Lieu : à confirmer/infirmer avec le GIP-estuaire et les services de l'Etat.
- « visibilité » sur les actions menées par le SAH : le terme n'est pas approprié. Il

s'agit plutôt de faire mieux connaître aux acteurs du BV de Grand-Lieu la complexité du réseau hydraulique et de sa gestion en aval du lac.

4. Les commissions thématiques :

Les différentes commissions thématiques prévues ont été précisées dans leur contenu et leurs participants (cf document joint). Pour de bonnes conditions de travail, il est souhaitable que le nombre de participants ne dépasse pas trop la quinzaine de personnes. 2 commissions vont se réunir assez rapidement, sans attendre la finalisation de l'état des lieux (il reste toutefois à désigner les délégués du SBV qui y participeront) :

1/ la commission « gestion des niveaux d'eau du lac ». La définition des niveaux reste une prérogative de l'Etat, auquel la CLE ne peut se substituer. Toutefois l'Etat, dans sa recherche de consensus, sera fortement à l'écoute des propositions que pourra lui transmettre la CLE.

2/ La commission « assainissement ». Cette commission doit traiter notamment de la question du non-rejet des STEP en période d'étiage. Plusieurs membres du comité de pilotage soulignent l'urgence d'avancer sur cette question, qui se pose d'ailleurs aux autres SAGE de la région. Mme GORAGUER indique qu'un groupe de travail départemental (44), piloté par la MISE, a commencé à se réunir et qu'il serait bon de travailler de concert. Cette commission devra aussi travailler sur les autres sujets tels que le contrôle de la qualité des rejets, l'assainissement industriel ou l'assainissement non collectif (ANC).

Des membres du comité de pilotage souhaitent que cette commission puisse donner lieu à des moments de formation (avec des sorties terrain) pour bien comprendre les enjeux.

Il est apparu souhaitable de traiter les questions agricoles et piscicoles dans 2 commissions distinctes.

Pour la commission « gestion morphologique », seuls les propriétaires de moulins sont représentés : les propriétaires d'autres types d'ouvrages (chaussées, seuils...) ne le sont pas. Voir si les premiers peuvent représenter les seconds.

Le Président clôt la réunion à 16h45.

Réunions à prévoir pour la commission « gestion des niveaux d'eau du lac » et la commission « assainissement »

Les compte-rendus de réunion des commissions thématiques seront envoyés à tous les membres de la CLE dans un délai ne devant pas excéder une quinzaine